

La Lettre du CDG43



Juin 2026

À la une

14 nouveaux secrétaires généraux de mairie prêts à accompagner les collectivités

La 4^e promotion de la formation de Secrétaire Général(e) de Mairie vient d'achever son parcours. Portée par le CDG43, en partenariat avec le GRETA Auvergne-Agence 43 et avec le soutien de la Région AURA, cette formation permet à des personnes en reconversion professionnelle d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de fonctions essentielles au sein des collectivités territoriales. À l'issue de plusieurs mois de formation, les stagiaires intègrent désormais le service Missions temporaires du CDG43. Ils sont dès à présent disponibles pour répondre aux besoins des communes et établissements publics du territoire. Le CDG43 adresse ses félicitations à l'ensemble des participants pour leur engagement et leur réussite, ainsi que ses remerciements à tous les partenaires mobilisés sur ce dispositif au service de l'emploi local et des collectivités de Haute-Loire.



[En savoir +](#)

Votre actu



Ressources humaines

Revalorisation du SMIC au 1er juin 2026



A compter du 1er juin 2026, le montant du SMIC brut horaire est revalorisé de 2,41 %. Il est porté à 12,31 € soit 1 867,02 € brut par mois pour un agent à temps complet. Quelles conséquences pour les agents de la FPT ? [En savoir +](#)

Revalorisation temporaire des indemnités kilométriques

L'arrêté du 29 mai 2026 prévoit une majoration temporaire des taux des indemnités kilométriques applicables aux déplacements temporaires des personnels de l'État, du 1er juin au 31 décembre 2026, dans les conditions définies par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. [En savoir +](#)

Elargissement de l'attestation d'honorabilité

Afin de garantir l'honorabilité des agents qu'ils recrutent, les employeurs doivent s'assurer qu'ils ne sont pas visés par des incapacités à exercer certaines fonctions (condamnations pénales notamment). Quels sont les agents concernés par l'obligation de transmission de cette attestation d'honorabilité ? [En savoir +](#)

Le livre IV de la partie réglementaire du CGFP entre en vigueur le 1er août

Le 1er août, le 4ème livre de la partie réglementaire du CGFP entre en vigueur. Un pas de plus vers la codification des centaines de décrets qui s'appliquent aux fonctionnaires. [En savoir +](#)

Le cumul emploi public et conduite de cars scolaires pérennisé malgré une expérimentation peu concluante

Trois ans après le lancement de l'expérimentation, le dispositif a été pérennisé par le [décret n° 2026-409 du 26 mai 2026](#) : les agents publics des trois versants de la fonction publique sont désormais autorisés à exercer, en plus de leurs fonctions, « une activité lucrative de conduite d'un véhicule affecté aux transports scolaires ».

Le congé de naissance supplémentaire : parution des décrets d'application

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a créé un congé de naissance supplémentaire pour les deux parents. Pour chaque naissance ou adoption, chacun pourra bénéficier d'un congé indemnisé de 1 à 2 mois. Le [décret n° 2026-427](#) définit les modalités d'attribution de ce congé et le [décret n° 2026-428](#) les modalités de maintien de la rémunération indemnitaire pendant ce congé. Ces textes sont applicables



aux demandes présentées à compter du 1er juin 2026 et dont la prise d'effet est demandée à compter du 1er juillet 2026.

La rupture conventionnelle

C'est une des modalités de cessation définitive des fonctions de l'agent public. Agents concernés, procédure, montant de l'indemnité, conséquences, retrouvez toutes ces informations dans notre fiche info. [En savoir +](#)

Rapport d'activité des référents déontologues

Élise Untermaier-Kerléo, référente déontologue pour la fonction publique, référente laïcité et référente déontologue de l'élu local, et Cédric Meurant, référent déontologue pour la fonction publique et référent laïcité, présentent leur [rapport d'activité 2025](#).

Voir le site du CDG43

Santé au travail

N'attendez pas qu'il fasse chaud pour agir !



Travailler en période de forte chaleur expose à des risques pour la santé (déshydratation, crampes voire coup de chaleur) ainsi qu'à des risques d'accidents. Il est important de ne pas attendre que la chaleur s'installe pour évaluer les risques dans sa collectivité et prévoir des mesures de prévention. [En savoir +](#)

Fonctionnement des collectivités

Mon compte élu

À la suite des élections municipales, les collectivités entament une période charnière. Pour affronter ces nouveaux défis, les élus disposent notamment de droits à la formation professionnelle, mobilisables via [Mon Compte Elu](#).

Accompagnement DGFIP

La DGFIP propose aux nouveaux élus [une série de vidéos](#) sur la gestion des finances publiques locales, couvrant des thèmes comme le travail dématérialisé avec le comptable public, le

Quel est le profil des maires élus en mars 2026 ?

Le ministère de l'Intérieur vient de mettre à jour le [répertoire national](#) des élus, qui permet de faire les premières

SMACL - Des publications pour bien démarrer votre mandat

Conçus pour accompagner les élus et agents dans l'exercice quotidien de leurs missions, ces trois [nouveaux guides](#)

pilotage des recettes ou encore la TVA applicable aux services publics.

statistiques. L'âge moyen des maires reste particulièrement stable et le nombre de maires femmes continue de progresser.

proposent à la fois des éclairages juridiques, des conseils opérationnels et des retours d'expérience concrets.

Commande publique

Loi de simplification de la vie économique : quels impacts pour les collectivités ?

Publiée le 27 mai 2026, la [loi de simplification de la vie économique](#)

comporte plusieurs mesures intéressant les collectivités et les acheteurs publics : relèvement à 140 000 € HT du seuil de dispense de publicité pour les marchés de travaux à compter de 2027, réservation de



lots aux jeunes entreprises innovantes, autorisation des variantes par principe, généralisation progressive de la plateforme PLACE (facultative pour les collectivités) et préavis minimum de 6 mois en cas de résiliation d'un contrat d'assurance par l'assureur. Le texte prévoit également diverses mesures de simplification en matière d'urbanisme, d'énergies renouvelables et d'aménagement. [En savoir +](#)

Loi « Climat et résilience »

La [loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#)

inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable dans la commande publique. Trois mesures importantes à compter d'août 2026 : critère de choix et clause d'exécution environnementaux obligatoires ainsi qu'une clause sociale pour les procédures formalisées. La DAJ détaille les mesures dans [une fiche explicative](#).

Marchés publics et hausse des prix

Dans une circulaire du 24 avril 2026, le Premier ministre rappelle les possibilités offertes par le droit de la commande publique et la théorie de l'imprévision pour faire face aux conséquences économiques du conflit au Moyen-Orient. Une [fiche de la DAJ](#) en précise les modalités d'application.

Cybersécurité

"CapCyber crises et collectivités"



Face à la montée des menaces numériques visant les collectivités territoriales, l'anticipation et la préparation deviennent des enjeux majeurs pour les élus locaux. C'est dans cette perspective que le ministère de l'Intérieur et l'AMF ont lancé CapCyber, un outil de formation et de simulation destiné à préparer concrètement les élus à gérer des crises cyber. [En savoir +](#)

Une question, une réponse



Qui finance les actions de formation effectuées au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) ?

Contrairement au secteur privé, dans la Fonction publique, c'est l'employeur qui prend en charge les frais pédagogiques se rattachant à la formation. Il peut également prendre en charge les frais occasionnés par leurs déplacements. La prise en charge des frais peut faire l'objet d'un plafond déterminé par une délibération de l'organe délibérant. En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent doit rembourser les frais engagés par l'employeur. [En savoir +](#)

La vie du CGD43



Le CDG43 au Salon des maires

Le CDG43 sera présent au Salon des Maires du 19 juin prochain. Lieu d'échanges et de réflexion, l'événement favorisera la rencontre entre élus, techniciens et professionnels du secteur, dans une dynamique partenariale et de proximité. Venez nous rencontrer aux stands 100 et 101. [Voir le programme](#)



Nos prochaines rencontres du Club des Secrétaires généraux de mairie

Les réunions auront lieu de 9 h à 12 h.

Mardi 16 juin 2026 : Costaros

Mardi 23 juin 2026 : Vieille-Brioude

Jeudi 25 juin 2026 : Chomelix

Mardi 30 juin 2026 : Chanteuges

Jeudi 2 juillet 2026 : Tence

Lancement de la campagne RSU 2025

La campagne du RSU 2025 est lancée depuis le 29 mai 2026, vos collectivités en ont été informées par mail. Si besoin n'hésitez pas à joindre Annie Trescarte au 04 71 05 37 20. Vous trouverez par ailleurs, sur le site du CDG43, dans le menu Je suis une collectivité,

Emploi, [Rapport Social Unique](#), des fiches de synthèses établies avec les données récoltées dans la campagne précédente pour effectuer des comparatifs avec vos propres données.



Agenda

Conseil médical	Comité social territorial
Lundi 6 juillet 2026	Lundi 8 juin 2026
Lundi 7 septembre 2026	



**Un appui au cœur
du territoire**

46, avenue de la Mairie
43000 Espaly-Saint-Marcel
04.71.05.37.20
Horaires d'ouverture au public
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Suivez-nous sur 

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)